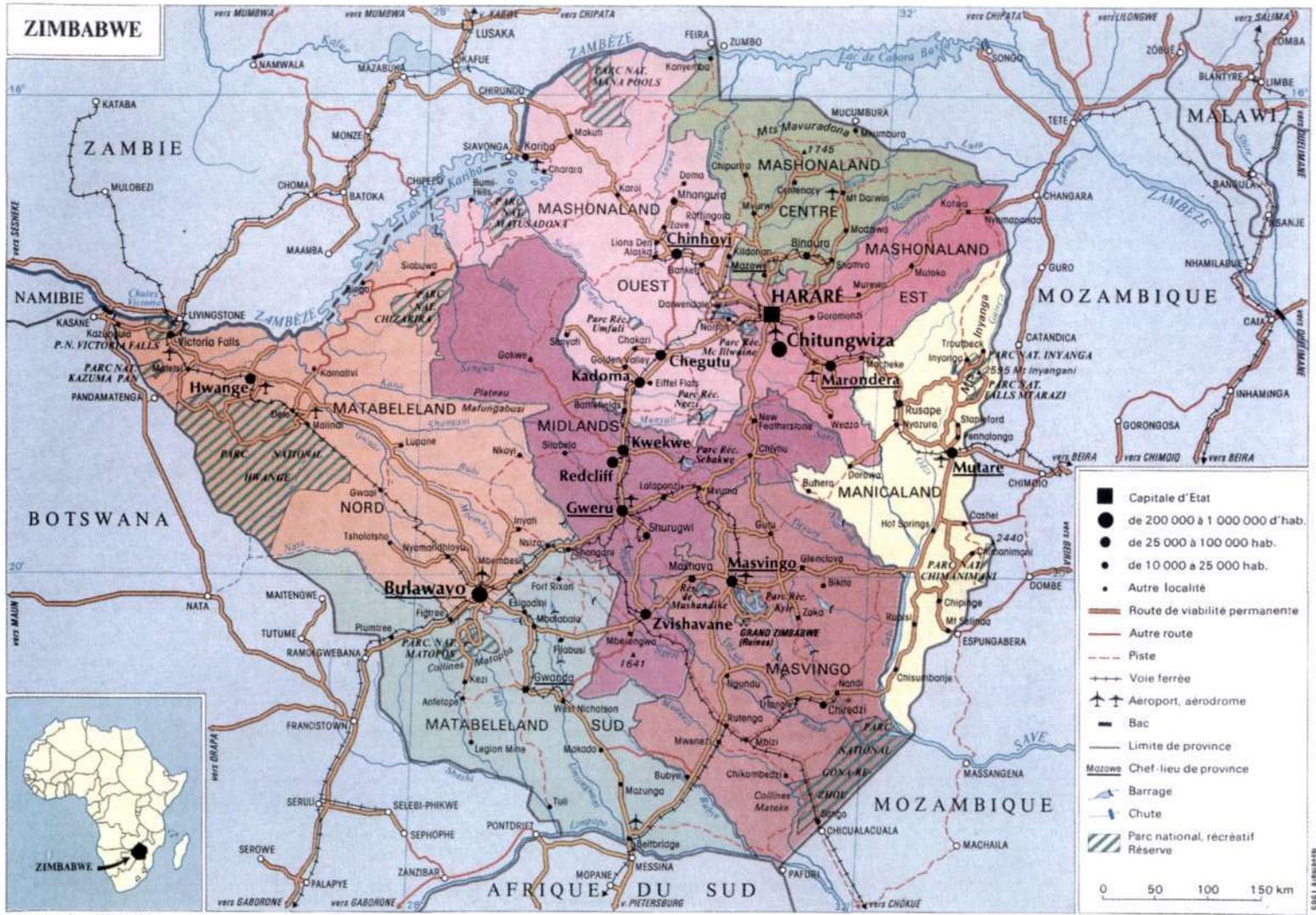


DE LA RHODESIE AU ZIMBABWE :
UNE TRANSITION REUSSIE ?

**MM. Jean-Pierre CANTEGRIT, Germain AUTHIE, Joël BOURDIN,
Edmond LAURET et Robert-Paul VIGOUROUX**

Sénateurs

*Compte rendu d'une mission effectuée au Zimbabwe du 10 au 16 avril 1997
par une délégation du groupe sénatorial France-Afrique australe*



■ Capitale d'Etat
 ● de 200 000 à 1 000 000 d'hab.
 ● de 25 000 à 100 000 hab.
 ● de 10 000 à 25 000 hab.
 ● Autre localité
 — Route de viabilité permanente
 — Autre route
 - - - Piste
 + + + Voie ferrée
 ✈️ Aeroport, aérodrome
 ■ Bac
 — Limite de province
 Mozowe Chef-lieu de province
 🏰 Barrage
 🏞️ Chute
 🌳 Parc national, récréatif
 🌳 Réserve

0 50 100 150 km

Composition de la délégation

MM. Germain AUTHIE	Sénateur de l'Ariège (Soc)
Joël BOURDIN	Sénateur de l'Eure (RI)
Jean-Pierre CANTEGRIT	Sénateur des Français établis hors de France <i>Président du groupe d'amitié France-Afrique australe</i> (Rattaché au groupe UC)
Edmond LAURET	Sénateur de La Réunion (RPR)
Robert-Paul VIGOUROUX	Sénateur des Bouches-du-Rhône (RDSE)

La délégation était accompagnée de Dominique-Alice Robert, administrateur des services du Sénat, et secrétaire exécutif du groupe d'amitié.

SOMMAIRE

DE LA RHODESIE AU ZIMBABWE : UNE TRANSITION REUSSIE ?

INTRODUCTION.....	3
I) La Rhodésie : une construction singulière.....	4
A) la colonisation de la Rhodésie : le fruit d'une obstination personnelle ; 1888-1923.....	4
<i>a) l'initiative de Cecil Rhodes.....</i>	<i>4</i>
<i>b) la British South Africa Company.....</i>	<i>5</i>
B) la Rhodésie, colonie britannique : 1923-1965.....	5
<i>a) un statut colonial inégalitaire : 1923-1953.....</i>	<i>5</i>
<i>b) la Fédération d'Afrique centrale : 1953-1963.....</i>	<i>6</i>
C) une indépendance à contre-courant : 1965-1980.....	7
<i>a) la déclaration unilatérale d'indépendance : 1965.....</i>	<i>7</i>
<i>b) la Rhodésie de Ian Smith : 1965-1980.....</i>	<i>8</i>
II) le Zimbabwe : quelle place en Afrique australe ?.....	11
A) des débuts prometteurs.....	11
<i>a) un gouvernement de réconciliation.....</i>	<i>11</i>
<i>b) une orientation autoritaire limitée.....</i>	<i>12</i>
<i>c) une prospérité préservée malgré les tensions de l'indépendance.....</i>	<i>13</i>
B) le Zimbabwe d'aujourd'hui : un rôle à jouer pour la France.....	13
<i>a) des atouts politiques à appuyer.....</i>	<i>14</i>
<i>b) des opportunités économiques à saisir rapidement.....</i>	<i>15</i>
Conclusion : communiqué paru dans le bulletin d'information du Sénat.....	19

ANNEXES

- 1) les indicateurs économiques et financiers du Zimbabwe : 1980-1987
- 2) croissance et échanges économiques : 1994-1997
- 3) "Le Zimbabwe, un acteur-clé du développement régional" le Monde -
1er avril 1997
- 4) "SADC - mode d'emploi", services d'expansion économique de
l'Ambassade de France à Harare, mars 1996
- 5) Carte du Zimbabwe

INTRODUCTION

Le Zimbabwe fait figure de réussite depuis son indépendance, en 1980. Une harmonie raciale préservée entre citoyens d'origines européenne et africaine, qui présentait un saisissant contraste avec les tensions nées de l'apartheid en vigueur dans l'Afrique du Sud voisine, une vie politique certes dominée, mais sans excès, par la personnalité de Robert Mugabe, et une prospérité économique exemplaire à l'échelle du continent africain composaient les atouts originaux du pays.

Pour sa part la France qui, pour des raisons liées à l'histoire, n'a jamais occupé en Afrique australe une place correspondant à l'ampleur de son rayonnement dans d'autres régions du monde, ne suivait trop souvent qu'avec un intérêt distant l'évolution d'un pays qui semblait fort lointain lorsqu'il s'appelait Rhodésie, et plus encore lorsqu'il ressuscita le nom de Zimbabwe.

C'est cette indifférence que le Sénat a voulu surmonter, en créant, au mois de juin 1996, un nouveau groupe interparlementaire d'amitié spécifiquement dévolu à l'Afrique australe, et s'adressant à cinq pays : l'Angola, le Botswana, le Malawi, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe. L'Afrique du Sud, pour sa part, maintient des liens avec un groupe spécifique.

Cette initiative sénatoriale s'inscrit dans une politique globale, impulsée par le Président Chirac dès son élection à la tête de l'Etat, en 1995, et visant à établir des relations plus nourries avec la zone australe du continent africain.

C'est dans cette perspective que le chef de l'Etat du Zimbabwe, Robert Mugabe, a été reçu en visite officielle en France, les 6 et 7 mars 1997. Le groupe sénatorial a décidé que son premier déplacement s'effectuerait dans ce pays dont l'importance politique - le Président Mugabe a succédé au camerounais Paul Biya à la présidence de l'OUA au début du mois de juin 1997 - et économique - la croissance du PIB a été de 8 % en 1996 - doit être mieux reconnue en France.

La délégation souhaite que son témoignage y contribue.

Son travail a été grandement facilité par l'efficacité de notre chargé d'affaires a.i. à Harare, Mme Alice-Anne Médard, ainsi que celle de ses collaborateurs, qui lui ont ménagé des contacts avec de nombreuses personnalités influentes dans les sphères politiques et économiques du Zimbabwe. Qu'ils trouvent ici l'expression de la vive gratitude de l'ensemble de la délégation.

I/ La Rhodésie : une construction singulière

L'élaboration de l'entité géographique qui allait recevoir le nom de son auteur, Cecil Rhodes, est singulière à plus d'un titre : le caractère personnel de l'initiative qui allait y conduire, puis l'intérêt manifesté par le Royaume-Uni pour la situation stratégique du territoire en Afrique de l'Est, enfin la spécificité d'une indépendance proclamée par la minorité des colons européens : autant d'éléments qui en font un cas à part.

A) La colonisation de la Rhodésie : le fruit d'une obstination personnelle ; 1888-1923

a) l'initiative de Cecil Rhodes :

Lorsque le jeune Cecil Rhodes (il est né en 1853, en Grande-Bretagne) s'établit au Transvaal, la rivalité, - qui ira croissante - , entre les colons d'origine hollandaise, les Boers, et ceux d'origine britannique commence à se faire sentir. La carrière de Rhodes s'accomplit, avec le même succès fulgurant, dans le double domaine de la politique et des affaires.

Ainsi devient-il, après une élection précoce au Parlement de la province du Cap, Premier Ministre de cette province à trente-sept ans, tout en accédant à la présidence d'une des grandes sociétés diamantifères, la De Beers.

*Cependant, "cette double réussite n'est, dans son esprit, qu'un point de départ pour réaliser un grand rêve : conquérir, au profit de la Couronne britannique, de nouveaux territoires, étendre en Afrique noire l'Empire de Victoria"*¹

Cette vision ambitieuse se heurte aux accords conclus, sous l'impulsion de Paul Kruger, Président du Transvaal, entre les colons Boers et les chefs traditionnels du pays matabele pour l'occupation des territoires situés au nord du fleuve Limpopo, qui marquait la frontière septentrionale de la République d'Afrique du Sud.

En 1888, Cecil Rhodes obtient un renversement d'alliance, qui lui accorde "le droit exclusif et complet d'explorer et d'exploiter les minerais et métaux situés dans le royaume du roi Lobengula".²

¹ David Jouanneau, *le Zimbabwe* - Paris : PUF, 1983, p.44

² David Jouanneau, op. cité, p. 46

b) la British South Africa Company

Pour faire fructifier son succès, Rhodes fonde sa propre société minière, et obtient qu'une Charte royale l'appuie, en 1889, sous le nom de « *British South Africa Company* » (BSAC).

Rhodes inscrit sa démarche dans le projet d'un axe qui irait du Caire au Cap, et serait sous domination britannique. Aussi la BSAC reçoit-elle une compétence territoriale dont la frontière nord n'est pas délimitée.

A partir de 1890, des groupes de colons s'implantent par vagues successives dans des territoires dont la population d'origine manifeste une hostilité grandissante envers cette occupation croissante.

Les diverses vexations, puis spoliations, pratiquées par les colons européens débouchent, en 1896, sur une vaste insurrection, d'autant plus durement réprimée qu'elle a emporté de nombreux succès initiaux.

La métropole s'inquiète de ce climat de violence et, loin d'épouser étroitement les vues des colons, refrène leurs appétits fonciers par l'édiction, en 1894, d'un *Matabele Order in Council*, qui impose de laisser à la disposition des populations locales " *des terres et du bétail en quantité suffisante*".

C'est le premier signe d'une incompréhension entre Londres et les colons, qui ont le sentiment d'être insuffisamment soutenus par une métropole qui ne rend pas justice à la dureté des conditions de vie endurées pour permettre d'étendre son empire.

Pour autant, les protections ainsi accordées aux populations africaines sont loin d'être suffisantes, et d'ailleurs ressenties comme telles.

Cependant, par referendum organisé en 1923, une majorité des 15 000 électeurs - les seuls colons ont le droit de vote - rejette le rattachement à l'Afrique du Sud, dont ils craignent l'hégémonie afrikaaner.

B) La Rhodésie, colonie britannique : 1923-1965

a) un statut colonial inégalitaire : 1923-1953

La Rhodésie devient alors juridiquement une colonie britannique, organisée par un statut adopté le 1er octobre 1923 : les affaires locales sont réglées par une assemblée de trente membres, et un gouvernement de six ministres.

La Grande-Bretagne désigne, quant à elle, un gouverneur.

Les conditions d'accès à la capacité électorale sont très restrictives à l'égard des noirs, par l'établissement d'une *franchise* d'un montant annuel de 100 livres sterling. A titre d'exemple, on comptera, en 1951, 380 électeurs noirs pour 45 000 blancs alors que les noirs représentent environ 90 % de la population.

Cette exclusion des noirs de la gestion politique se double d'une forte pression foncière, due à l'arrivée continue de nouveaux colons (passés de 5 000 en 1900 à 50 000 en 1931).

Lorsque le Parlement rhodésien adopte, en 1930, une loi de partage des terres (*Land Apportionment Act*), la quasi-spoliation des populations d'origine reçoit alors un cadre juridique.

Les terres attribuées aux noirs sont, en effet, les seules à être spécifiquement délimitées, et représentent environ un tiers des terres cultivables ; en revanche, les colons, dont le nombre croîtra jusqu'à atteindre, dans les années cinquante, 10 % de la population totale, reçoivent les deux-tiers des terres.

Ainsi sont jetées les bases d'une mise à l'écart, tant politique qu'économique, de la population noire, tandis que la prospérité croissante assurée par les ressources minières et agricoles attire sans cesse de nouveaux colons (leur population est passée de 50 000 en 1930 à 125 000 en 1950). Les très vives tensions qui opposeront plus tard les deux communautés trouvent leurs sources à cette époque.

b) la Fédération d'Afrique centrale : 1953-1963

La puissance coloniale britannique s'inquiète, après-guerre, de l'émergence de la République sud-africaine, dont la très rigide législation de séparation des races est élaborée à partir de 1948.

La Grande-Bretagne favorise donc le rapprochement entre la Rhodésie du Sud, la Rhodésie du Nord (la Zambie actuelle) et le Nyassaland (devenu Malawi).

De leur côté, les minorités coloniales de ces trois pays espèrent affirmer leur emprise par cette union. La Rhodésie du Sud, seule réelle colonie de peuplement, et dont la population européenne est beaucoup plus nombreuse que celle des deux autres territoires, qui sont des protectorats britanniques, espère dominer la Fédération.

Celle-ci est proclamée, par une loi britannique, le 1er avril 1953, puis approuvée par referendums locaux.

Cette Fédération aboutit à l'effet inverse de celui recherché par ses promoteurs : elle radicalise l'opposition des nationalistes africains, dont l'organisation politique en est hâtée.

En 1960, alors que de nombreux pays africains accèdent à l'indépendance, **Joshua Nkomo**, un dirigeant syndicaliste de Rhodésie du Sud, fonde le *National Democratic Party*, qui milite en faveur de l'accès des noirs à la capacité électorale.

Après son interdiction l'année suivante, Nkomo fonde, en compagnie d'autres nationalistes noirs comme **Robert Mugabe** et **Ndabaningi Sithole**, la *Zimbabwe African People's Union* (ZAPU).

Parallèlement, les instances internationales font pression sur Londres pour une évolution des territoires composant la Fédération vers la règle de la majorité (*majority rule*).

Une Conférence constitutionnelle est alors réunie pour examiner la situation de la Rhodésie du Sud.

Ses délibérations mettent vite à jour le caractère inconciliable des aspirations respectives des colons et des noirs : les premiers, pénétrés de la légitimité qu'ils doivent à leurs efforts tenaces de mise en valeur du territoire, refusent la loi de la majorité.

Les seconds, confortés par l'évolution générale du continent vers l'indépendance, rejettent les compromis visant à leur accorder une représentation de façade.

Cette confrontation durcit les oppositions politiques : la minorité blanche crée, en 1962, le *Rhodesian Front* (RF), puis bannit la ZAPU, qui s'installe alors en Tanzanie.

Ce raidissement inquiète les deux autres composantes de la Fédération, ce qui aboutit à sa dissolution, le 31 décembre 1963.

C) une indépendance à contre-courant : 1965-1980

a) la déclaration unilatérale d'indépendance : 1965

Les Rhodésiens d'origine européenne ont alors clairement conscience que la Grande-Bretagne, aiguillonnée par l'ONU, et par l'OUA nouvellement créée (1963), ne peut que contribuer à faire reconnaître les droits de la majorité noire.

Ce rejet de la métropole coloniale est cristallisé par l'arrivée au poste de Premier ministre, à Salisbury, de Ian Smith, au mois d'avril 1964.

Cette forte personnalité entreprend sans tarder la mise en oeuvre de la seule politique capable, à ses yeux, d'assurer l'avenir du pays : l'indépendance, pendant qu'il en est encore temps.

Il organise un referendum, auquel participent les européens, et dont les résultats sont cautionnés par plus de cinq cents chefs traditionnels noirs, et obtient ainsi une légitimité politique pour proclamer l'indépendance de la Rhodésie, le 11 novembre 1965.

Une nouvelle constitution est annexée à la **Déclaration unilatérale d'indépendance** (*Unilateral Declaration of Independence - UDI*)

b) la Rhodésie de Ian Smith : 1965-1980

Le pays dispose de nombreux atouts pour résister à la réprobation internationale (seuls deux pays, mais d'importance, ont reconnu la Rhodésie : l'Afrique du Sud et le Portugal).

Tout d'abord, **l'appui de ses voisins immédiats**, ceux-mêmes à l'avoir reconnu ; leur soutien économique (pour le Portugal, par l'intermédiaire de ses deux grandes colonies dans la région, l'Angola et, surtout, le Mozambique) permet à la Rhodésie de déjouer les mesures d'embargo recommandées par le Conseil de sécurité de l'ONU au lendemain de la proclamation de l'indépendance.

Comme souvent en pareil cas, l'opprobre international soude la population, du moins la minorité blanche, autour de ses dirigeants.

De surcroît, l'orientation du pays vers une forme d'autarcie pénalise surtout ceux de ses voisins les plus actifs à combattre sa ligne politique : ainsi, la Zambie et la Tanzanie, notamment, sont durement atteints par la chute des échanges économiques induite par l'embargo.

Aussi Ian Smith poursuit-il sa mise en place de la nouvelle Rhodésie : **une Constitution, promulguée au mois de juin 1969, affermit la logique censitaire qui doit être, pour les blancs, la seule voie d'accès des noirs à la représentation politique.**

Ainsi est-il prévu que le nombre de parlementaires noirs augmentera proportionnellement au produit de l'impôt sur le revenu acquitté par la population qu'ils représentent, et chaque électeur est inscrit sur une liste séparée en fonction de sa race.

Cette Constitution institue un chef de l'Etat, le Président de la République rhodésienne, et un Gouvernement responsable devant un Parlement bicaméral.

La composition de chacune des chambres est déterminée par le texte fondamental : les soixante-six députés de l'Assemblée nationale comportent cinquante blancs, huit noirs et huit représentants des chefs coutumiers et, sur les vingt-trois sénateurs, dix sont blancs, élus par l'Assemblée nationale, dix sont noirs élus par le Conseil des chefs coutumiers, et trois sont nommés par le Président de la République.

Cet accès très restrictif à la vie politique pour la majorité noire est doublé d'un nouveau partage des terres (Land Tenure Act) qui instaure une pseudo-égalité : chacune des communautés, européenne et africaine, en reçoit la moitié, alors que le rapport démographique est d'environ un à vingt.

La République de Rhodésie est proclamée, sur ces bases, le 2 mars 1970. Son avènement suscite une double résistance, intérieure et internationale.

Les différents mouvements nationalistes noirs ne restent pas inactifs devant ce qu'ils considèrent comme une provocation, mais leur stratégie est loin d'être unitaire.

En effet, un an après l'installation à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, de la ZAPU, une scission s'opère au sein de ce mouvement, sous l'impulsion de Mugabe et de Sithole.

Ces derniers reprochent à Nkomo son immobilisme, et fondent la *Zimbabwe African National Union (ZANU)*. La ligne de partage entre ces deux mouvements, qui disposent chacun de groupes armés très actifs dans les actions violentes à l'intérieur du territoire rhodésien, est complexe, et s'appuie sur des facteurs ethniques et politiques.

Nkomo est un matabele, groupe minoritaire qui rassemble environ 20 % de la population noire, alors que Mugabe est d'ethnie shona, majoritaire.

Mais, "s'il est vrai que, par la suite, les deux partis ZAPU et ZANU et leurs branches armées se sont progressivement différenciés sur le plan ethnique, cette scission apparaît surtout comme la conséquence d'une concurrence entre Moscou et Pékin, qui inscrivait sur le terrain un clivage entre modérés et intransigeants, entre aînés et cadets, entre résistance extérieure et combattants de l'intérieur.

Nkomo, premier entré en scène, avait bénéficié de l'aide de Moscou, via Le Caire, puis Berlin-Est et Cuba. Il demeura un modéré, souvent prêt à accepter la négociation séparée avec Ian Smith. La ZANU, dirigée par Sithole, puis Mugabe, suivit une ligne beaucoup plus agressive.

Les conceptions militaires des deux partis sont également différentes : la ZIPRA, branche armée de la ZAPU, disposait d'un armement lourd ; chars, missiles sol-air. La ZANLA, émanation de la ZANU, moins bien équipée, s'installa dans une

guerre populaire de type maoïste pratiquant la fusion des combattants dans les masses paysannes".³

Ces deux mouvements multiplient les actions de force, semant l'inquiétude et la peur de l'avenir dans la population blanche.

Pour autant, le Gouvernement de Ian Smith s'oppose à toutes les tentatives de conciliation déployées par la diplomatie britannique pour rapprocher les points de vue.

Les années 1970 voient ainsi se succéder conférences et accords inaboutis, qui témoignent de l'inquiétude manifestée par la communauté internationale devant la montée de la tension dans cette région.

L'intransigeance de Salisbury est, cependant, fortement ébranlée par l'accès à **l'indépendance du Mozambique (1975)**, qui devient alors la principale base arrière des nationalistes noirs.

Finalement, la Rhodésie admet, en 1979, la suspension de son indépendance, et accepte le statut de *dominion* britannique.

En contrepartie, toutes les sanctions internationales sont levées, et Londres désigne **Lord Soames** comme gouverneur de Rhodésie, doté des pleins pouvoirs pour préparer une nouvelle indépendance. Son action débouche sur la **Conférence constitutionnelle de Lancaster House**.

³ Yves Lacoste, *dictionnaire de géopolitique*, Paris : Flammarion, 1995, p. 1633

II) Le Zimbabwe⁴ : quelle place en Afrique australe ?

L'indépendance du Zimbabwe⁵, nouvelle dénomination donnée par les autorités issues de l'accord de Lancaster House, est proclamée le 18 avril 1980.

Les élections organisées sous contrôle du Commonwealth, les 14 février 1980 pour les européens (vingt sièges leur avaient été réservés), et 27, 28 et 29 février pour les africains, avaient dégagé une nette majorité pour la ZANU qui remporta, parmi les africains, cinquante-sept sièges. Sur les vingt sièges réservés, les européens élirent vingt représentants du *Patriotic Front*, héritier du *Rhodesian Front*, et émirent un vote identique lors du scrutin général. Ainsi, le *Patriotic Front* disposait-il au total de quarante sièges à l'Assemblée nationale.

La logique parlementaire conduisit Robert Mugabe, dirigeant du parti majoritaire, au poste de Premier ministre, dès le 11 mars 1980. Les orientations alors retenues plaçaient le nouvel Etat sous les meilleurs auspices. Mais à une décennie de calme et de prospérité a succédé l'ère des incertitudes.

A) Des débuts prometteurs

Un climat politique serein, et une activité économique dynamique, ont marqué les années d'indépendance.

a) un gouvernement de réconciliation nationale

Alors que Robert Mugabe avait été le tenant de la ligne dure lors des négociations de Lancaster House, il compose un gouvernement ouvert et entreprend une politique pragmatique.

D'importants postes ministériels sont en effet attribués en dehors de la ZANU : Joshua Nkomo reçoit l'Intérieur, David Smith et Dennis Norman, tous deux députés du *Patriotic Front* reçoivent le Commerce et l'Industrie, et l'Agriculture.

Cette ouverture au chef du parti nationaliste concurrent - et à l'ethnie matabele -, comme à la minorité européenne, apaise les puissantes tensions nées de la quasi-guerre civile qui a marqué les dernières années de la Rhodésie.

L'intégration des divers groupes armés au sein d'une force nationale, comme le retour des deux cent mille réfugiés des pays voisins s'effectue sans trop de heurt, grâce à une importante aide internationale.

⁴ 390 760 km² - 11 millions d'habitants

⁵ Nom repris de celui du royaume africain disparu au XVI^e siècle, et dont subsiste un important site archéologique, au sud-est du pays.

Les institutions, enfin, héritées de l'accord de Lancaster House, **tempèrent la règle de la majorité par l'adoption d'importantes garanties pour les européens.**

La Constitution institue un **régime parlementaire**, avec un Président de la République élu pour six ans (un pasteur d'ethnie matabele fut élu en avril 1980, puis réélu en 1986), qui nomme le Premier ministre, et les membres du Gouvernement.

Celui-ci, dénommé **Conseil Exécutif**, est responsable devant le **Parlement bicaméral**, composé d'une Assemblée nationale de cent membres, et d'un Sénat de quarante membres (vingt-quatre élus par l'Assemblée nationale, et seize nommés par le Président de la République). Vingt des cent députés représentaient spécifiquement la minorité blanche, et ce point ne pouvait être modifié avant 1987.

Enfin, la **Déclaration des droits** constituant le Préambule de la Constitution, **garantit spécifiquement le droit de propriété**, mettant à l'abri les colons contre toute nationalisation brutale et sans contrepartie.

Ces apaisements ont limité l'exode des européens, dont seuls environ soixante mille ont quitté le Zimbabwe (essentiellement pour l'Afrique du Sud), entre 1980 et 1982, sur une communauté d'environ deux cent cinquante mille personnes, et une population totale d'environ sept millions d'habitants.

Dix ans après l'indépendance, on comptait encore près de 90 000 habitants d'origine européenne, sur une population totale d'environ dix millions.

Le maintien sur place des principaux cadres hérités de la période coloniale a évité au pays les convulsions et la désorganisation inhérentes à l'accession à l'indépendance de la plupart des pays africains, et a puissamment contribué au maintien de la stabilité politique et du développement économique.

b) Une orientation autoritaire limitée

Le programme politique suivi ultérieurement par Robert Mugabe a consisté en la **suppression, en 1987, du régime parlementaire au profit d'un régime présidentiel**, avec la disparition corrélative du poste de Premier ministre. Cet empressement à modifier la Constitution dès l'expiration du délai fixé par l'accord de Lancaster House (sept ans), en faveur d'une plus forte concentration des pouvoirs dans les mains de Mugabe, élu à la tête de l'Etat, créa quelques inquiétudes au sein de la communauté blanche, qui vit également supprimer son collège électoral distinct, toujours en 1987. **Une deuxième étape a été franchie en 1990 avec la disparition du Sénat et l'établissement d'un système monocaméral.**

Le troisième terme de cette évolution devait consister en la mise en place d'un parti unique de soutien au Président, conformément aux orientations marxistes qui animaient Robert Mugabe lors de son combat pour l'indépendance de son pays. Cette évolution, qui renforçait encore les appréhensions de la communauté blanche et constituait une menace potentielle pour le maintien de la démocratie, a finalement été

abandonnée du fait de l'effondrement du bloc est-européen, qui démontrait les multiples carences de ce modèle politique.

Les élections législatives et présidentielles du mois de mars 1990 ont confirmé le Président Mugabe et le parti qui le soutient, le ZANU-PF, né de l'unité réalisée en 1987 entre les deux anciens partis rivaux, ZANU et ZAPU, dans leur rôle dirigeant ; seuls trois sièges ont été remportés par l'opposition au Parlement. Cependant, l'émergence de cette opposition parlementaire, bien que numériquement faible, a inquiété le gouvernement en place, d'autant qu'elle se conjugait à différents conflits sociaux qui ont pu s'exprimer après la levée, en juillet 1990, de l'état d'urgence décrété en 1965 par Ian Smith, et continuellement reconduit depuis.

Néanmoins, le gouvernement du Zimbabwe a opté pour d'autres solutions que la mise en place du monopartisme pour faire face à cette contestation politique et sociale.

c) une prospérité préservée malgré les tensions de l'indépendance

A l'indépendance, les séquelles de la guerre n'altéraient pas substantiellement le tableau très positif présenté par le Zimbabwe : agriculture prospère et diversifiée (céréales, tabac), secteur industriel dont le développement avait été considérablement renforcé sous la contrainte de l'embargo international, important secteur minier (or, platine, chrome, nickel, cuivre), et infrastructures très denses.

Ces atouts étaient valorisés par la prudence des autorités envers les cadres européens, évitant ainsi au pays la brutale désorganisation qui avait affecté le Mozambique après l'exode en masse des portugais, après 1975.

Ainsi, en 1980, avec une production manufacturière participant pour 15 % au Produit Intérieur Brut, et composant un tiers des exportations en valeur, le pays présentait-il une des économies les plus dynamiques d'Afrique australe.

B) Le Zimbabwe d'aujourd'hui : un rôle à jouer pour la France

Le cas des relations avec le Zimbabwe est exemplaire des atouts et de leurs limites, dont dispose la France pour s'implanter dans la partie australe du continent africain qui a longtemps constitué une "terra incognita" pour notre pays.

Que ce soit dans les domaines politique ou économique, la plus forte motivation à la création d'échanges - car ils sont jusqu'ici essentiellement formels - tient au désir mutuel de diversification des alliances. Reste que cette zone économique fait déjà l'objet d'une rude concurrence entre d'entrepreneurs pays occidentaux, ce qui risque de dissuader les capitaux français de s'y investir.

a) des atouts politiques à appuyer

Depuis la participation du Président Mugabe au sommet franco-africain de Biarritz, en novembre 1994, plusieurs membres du gouvernement d'Harare se sont succédé en France, alors que le ministre délégué à la coopération, M. Jacques Godfrain, se rendait au Zimbabwe, au mois de janvier 1996, lors d'une tournée en Afrique australe.

Puis, le Président Mugabe, qui remplacera Paul Biya au mois de juin 1997 à la présidence de l'O.U.A., a été reçu en visite officielle à Paris, les 6 et 7 mars 1997.

Ainsi a été solennisée la volonté de Harare de s'ouvrir sur un pays européen non membre du Commonwealth et dont le rôle est influent en Afrique centrale.

L'organisation à Harare des jeux Panafricains, au mois de septembre 1995, a fourni l'occasion aux autorités de mesurer la place de la langue française dans le reste du continent, et a encore renforcé la fréquentation de l'Alliance française d'Harare, connue pour son rôle d'animation culturelle sans égal dans une capitale à cet égard un peu morne. Le moment semble ainsi venu de renforcer notre action envers un pays qui a longtemps semblé dépendre exclusivement du monde anglo-saxon et de l'Afrique du Sud.

1. L'effondrement du bloc de l'Est a redistribué les alliances au profit de l'Occident

Si, après l'indépendance, la politique intérieure du Zimbabwe a été singulièrement plus ouverte qu'on ne pouvait le craindre, en revanche, ses appuis internationaux se sont caractérisés par un non-alignement de tendance progressiste.

Harare était également un membre actif des pays de la "ligne de front" contre l'Afrique du Sud.

La considérable évolution internationale intervenue de 1989 (chute du mur de Berlin) à 1991 (libération de Nelson Mandela) a eu des effets décisifs sur la politique extérieure du Zimbabwe.

S'agissant des pays occidentaux, Robert Mugabe a alors amorcé un rapprochement avec plusieurs pays, au premier rang desquels l'ancienne métropole coloniale ; outre la Grande-Bretagne, des liens se sont également tissés avec le Canada, l'Allemagne, le Japon, la Suède et la France.

Le choix de ces pays était largement dû à l'importance des fonds qu'ils consacraient à l'aide au développement du Zimbabwe.

La France, pour sa part, n'a pas su faire preuve jusqu'à présent du même dynamisme, essentiellement du fait que son action est largement orientée vers

d'autres parties du continent. Des potentialités existent cependant pour un rééquilibrage économique.

2. L'autorité régionale du Président Mugabe a pâti de l'émergence de l'Afrique du Sud

Tant que son puissant voisin sud-africain vivait sous la contrainte de l'apartheid, Robert Mugabe jouissait pleinement de l'autorité découlant de son combat victorieux pour l'indépendance et de la modération avec laquelle il avait su conduire son pays après cette échéance.

Aujourd'hui, plusieurs facteurs sont venus altérer cette aura : tout d'abord, le pouvoir s'est raidi lors de l'apparition des premiers grands conflits sociaux, notamment dans la fonction publique. Cependant, la division de l'opposition, comme la faible capacité d'expression qui lui est concédée par le pouvoir en place, ne permettent pas une traduction politique institutionnelle de ce mécontentement.

Les législatives d'avril 1995 ont, en effet, donné 82 % des voix à la ZANU-PF, qui remporte alors 118 sièges sur 120. De même, les élections présidentielles de mars 1996 ont reconduit Robert Mugabe pour un mandat de cinq ans, avec 92 % des suffrages exprimés, mais n'ont mobilisé qu'une faible partie de l'électoral (70 % d'abstentions).

Or, le mécontentement a crû, notamment du fait de l'application du programme d'ajustement structurel lancé en 1991 sous l'impulsion du Fonds Monétaire International. Cependant les mesures requises en matière fiscale et budgétaire ont tardé, au point que le FMI a suspendu son aide en 1995.

Les privatisations timidement amorcées et surtout le problème foncier ont donné lieu à des déclarations officielles inopportunes mettant en cause l'attitude de la communauté d'origine européenne.

Ces motifs internes de contrariété pour le Président ont été doublées par son relatif effacement sur la scène régionale, marquée par l'émergence de la figure charismatique de Nelson Mandela.

C'est pourquoi la France pourrait, pour accroître sa faible audience en Afrique australe, contrebalancer ce climat de relative désillusion par une action plus dynamique envers Harare.

b) des opportunités économiques à saisir rapidement

Avec un Produit Intérieur Brut de 600 dollars US par habitant, une inflation en nette régression (de 26 % en 1995 à 16 % en 1996) et de forts besoins d'équipement liés à une croissance soutenue (passée de 5 % à 8 % du PIB de 1994 à 1996), le marché zimbabwéen offre de multiples possibilités d'investissements.

Ceux-ci sont d'ailleurs ardemment souhaités par les hommes d'affaires locaux⁶, qui désirent varier leurs partenaires, et sollicitent une plus forte implication de la France. **La diversification de l'économie du Zimbabwe en fait un marché attractif, mais qui n'est pas exempt de risque.**

1. Un marché diversifié et attractif

Le climat tempéré et la fertilité des terres - qui ont été à l'origine de la colonisation européenne - concourent au dynamisme du secteur agricole, dont les points forts en valeur sont le tabac (le Zimbabwe est le premier exportateur mondial), et les fleurs coupées (envoyées quotidiennement par avions spéciaux sur les marchés européens). A ces productions s'ajoutent celles de céréales, viande, et pour des montants plus modestes, de soja et de paprika. Au total, **la productivité du secteur agricole est jugée équivalente à celle des États-Unis.**

Les ressources minières sont variées (or, platine, chrome). **Les infrastructures de transport héritées de la colonisation, le fort potentiel hydro-électrique, comme la modicité des salaires locaux** (le salaire mensuel de base se monte à 250 francs français, contre 1000 francs en Afrique du Sud) **contribuent à valoriser un secteur manufacturier** qui a été considérablement renforcé lorsque le pays était frappé de sanctions internationales (1965-1980).

Enfin, le **tourisme** est déjà un secteur prometteur, puisque le Zimbabwe est la troisième destination des touristes européens en Afrique, après le Kenya et l'Afrique du Sud.

A cela s'ajoute **une bonne réputation financière du pays à l'étranger**, qui se traduit par les taux pratiqués par la COFACE parmi les plus bas en Afrique australe, avec l'Afrique du Sud et le Botswana.

Les entreprises françaises ont d'ailleurs bénéficié de l'expansion de ce marché, en exportant pour 350 millions de francs en 1996, somme modeste, mais qui a cependant doublé depuis 1993.

Les principaux opérateurs en ce domaine sont : Total, Peugeot, Rhône-Poulenc, Schneider, Société Générale, et les groupes de télécommunications SAT et TRT.

2. Des facteurs d'incertitude dans un contexte très concurrentiel

La France occupait, en 1995, l'avant-dernier rang des fournisseurs, et le dernier rang des clients du Zimbabwe⁷. En plus des traditionnels opérateurs économiques de la région, de nouveaux partenaires sont récemment apparus, dont l'Australie (secteur minier), et la Malaisie.

⁶ cf ci-dessous compte-rendu de l'entretien avec M. Ncube, Président du Zimbabwe Investment Center

⁷ cf annexe 2

Cependant, une plus forte implication des opérateurs français est freinée par plusieurs incertitudes : tout d'abord, une indéniable opacité dans les conditions de passation de certains grands marchés, comme l'a récemment illustré l'attribution de la construction du nouvel aéroport d'Harare à une société chypriote, au détriment d'Aéroports de Paris.

Ensuite, la pratique d'un droit des affaires héritée de la tradition anglo-saxonne, très éloignée de notre propre tradition latine qui privilégie l'écrit.

Enfin, les incertitudes inhérentes aux conditions dans lesquelles s'opéreront les futures dénationalisations, dont le Président Mugabe souhaite ardemment qu'elles soient l'occasion d'une prise de contrôle par des opérateurs locaux, plutôt que par des sociétés étrangères.

Sous ces réserves, de nombreuses possibilités d'investissement s'offrent aux capitaux français, qui bénéficient d'une forte attente dans les secteurs où le savoir-faire de notre pays n'est plus à démontrer, tel que les grands projets d'infrastructure (eau, réseau ferroviaire et routier, télécommunications), et le secteur hôtelier.

De surcroît, l'union douanière qui est en projet au sein de la Communauté de Développement d'Afrique Australe (South Africa Development Community - SADC), rend attractive toute implantation dans l'un de ses membres par l'ouverture qu'elle facilite à un marché potentiel de 130 millions d'habitants.

Compte rendu de l'entretien avec
M. NCUBE, Président du Zimbabwe Investment Center
Vendredi 11 avril 1997

M. Ncube a souligné d'emblée combien l'économie de son pays avait changé durant ces cinq dernières années : le marché s'est substitué à l'économie dirigée, ce qui a entraîné la suppression de tous les contrôles sur les devises et les investissements.

Aussi, l'ouverture du marché local sur l'extérieur est-il nécessaire pour dynamiser encore la croissance.

Evoquant la place des entreprises françaises, il a regretté leur timidité : ainsi, tous les taxis, que ce soit en ville (Renault) ou en brousse (Peugeot) ont-ils été progressivement remplacés par des marques japonaises ou coréennes. Il a rappelé que l'aide publique française devait s'accompagner d'investissements privés, qui ont malheureusement beaucoup décliné depuis l'indépendance, alors qu'ils étaient actifs avant cette date.

Les secteurs d'élection de ces investissements lui semblent être le **tourisme**, avec l'aménagement d'hôtels de toute catégorie, comme de bungalows pour l'éco-tourisme, avec les véhicules correspondants.

Les **produits agricoles** sont actuellement exportés bruts, alors que le Zimbabwe souhaite les transformer sur place, et ceci pour des produits aussi divers que le coton, ou les fruits et légumes.

La **production minière** est appelée à un considérable développement, notamment celle de platine, dont la demande a crû avec le développement des pots d'échappement catalytique.

Les **services financiers**, banques et assurances, l'**équipement hydraulique et routier** sont également demandeurs de capitaux étrangers.

Après les interventions de **M. Lauret**, qui a évoqué le vœu du Président Chirac que le département français de La Réunion joue un rôle actif vers l'Afrique australe et de **M. Vigouroux**, qui a rappelé l'importance de la barrière linguistique dans le domaine du tourisme, M. Ncube a conclu en rappelant que l'Afrique australe constituait le prochain marché émergent après l'Asie.

Conclusion

Groupe interparlementaire d'amitié France-Afrique australe

Une délégation du groupe interparlementaire France-Afrique australe, conduite par le président du groupe, M. Jean-Pierre Cantegrit (Rat. UC - Français établis hors de France), et composée de MM. Germain Authié (Soc - Ariège), Joël Bourdin (RI - Eure), Edmond Lauret (RPR - La Réunion) et Robert-Paul Vigouroux (RDSE - Bouches-du-Rhône) s'est rendue au Zimbabwe du 10 au 16 avril 1997.

Il s'agit du premier déplacement de ce groupe récemment créé.

Le choix du Zimbabwe a été effectué dans la perspective de l'accession du Chef de l'Etat de ce pays, Robert Mugabe, à la présidence de l'OUA, au mois de juin 1997.

La délégation a reçu le meilleur accueil des autorités politiques et économiques du Zimbabwe. et a pu constater que la nette évolution du pays vers l'économie de marché offrait de vastes possibilités d'investissements pour les capitaux français. De plus, la valorisation des nombreuses potentialités économiques du pays (agriculture, mines, tourisme, infrastructures) ouvre également une voie d'accès à l'ensemble des pays d'Afrique australe réunis dans une zone économique en voie d'intégration, la SADC (South Africa Development Community).

La France devrait donc, activement et rapidement, renforcer sa présence économique dans cette partie du continent africain. où elle doit déjà faire face à une forte concurrence, notamment européenne.

Tableau 25

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DU ZIMBABWE
(1980-1987)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
PIB aux prix marchands (millions de \$Z)	3.226	4.071	4.640	5.554	6.753	8.225	9.425	10.650
Taux de croissance du PIB en valeur (%)	+ 18,9	+ 26,2	+ 14	+ 19,7	+ 21,6	+ 21,8	+ 14,6	+ 13,0
Taux de croissance du PIB en volume (%)	+ 11,4	+ 13,1	- 3,0	- 3,4	+ 1,4	+ 5,3	+ 1,7	+ 3,2
Population (millions d'hab.)	7,1	7,3	7,5	7,7	7,9	8,16	8,4	8,65
Taux de croissance démograph. (%)	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
PIB/habitant (\$Z)	455	557	618	722	854	1.007	1.122	1.231
Taux d'inflation (%)	7,5	13,1	17	23,1	20,2	16,5	14,2	12,0

Sources : - Central Statistical Office, 1987-1988.

- Central Bank of Zimbabwe, quarterly digest of statistics, 1987-1988.

- Economist Intelligence Unit, country profile-Zimbabwe, 1987-1988.

ANNEXE 1

Zimbabwe, "Croissance et échanges économiques" - 1994-1997

Situation :	Pays enclavé d'Afrique Australe. Frontières communes avec l'Afrique du Sud, le Botswana, le Mozambique et la Zambie
Superficie :	390.759 km ²
Climat :	Tropical
Indépendance :	18 avril 1980
Système politique :	République (Régime présidentiel)
Chef de l'Etat :	M. Robert Gabriel MUGABE
Population :	11 millions
Taux de croissance :	2,2%
Villes principales :	Harare (1 million d'habitants), Bulawayo, Chitungwiza, Gweru, Mutare
Population urbaine :	27%
Alphabétisation :	67%
Langue officielle :	Anglais
PIB/hab :	600 US\$
Dette extérieure :	4,4 milliards US\$ (1996)
Monnaie :	Zimbabwe Dollar (1 ZWD = 0,5 FF)

	1994	1995	1996	1997*
Croissance PIB (%)	4,8	0	8	6
Inflation (%)	21	26	16	15
Exportations (M US\$) :	1891	2200	2500	2800
Importations (M US\$) :	1665	2100	2200	2500

* prévision

Fournisseurs	1995	Clients	1995
Afrique du Sud :	34,1%	Royaume-Uni :	12,9%
Royaume-Uni :	8,0%	Afrique du Sud :	12,6%
Japon :	6,4%	Allemagne :	8,2%
Allemagne :	5,1%	Japon :	6,8%
Etats-Unis :	4,5%	Zambie :	5,0%
France :	3,8%	Botswana :	4,9%
Botswana :	2,1%	France	1,7%

Exportations	1995	Importations	1995
Tabac :	22,3 %	Mach/Mat. de Transport :	42,3 %
Or :	11,7 %	Prod. manif. divers :	17,0 %
Ferrochrome :	10,1 %	Produits chimiques :	13,8 %
Nickel :	4,2 %	Produits énergétiques :	9,0 %

Echanges France/Zimbabwe (M FF) :	1993	1994	1995	1996
Exportations françaises :	175	247	306	349
Importations françaises :	105	185	168	157

Sources : C.S.O., Banque Mondiale, F.M.I., E.I.U. et Douanes Françaises

Zimbabwe, un acteur-clé du développement régional

Longtemps le Zimbabwe a fait figure de précurseur. Mais aujourd'hui, sa classe politique donne l'impression d'être au bord de la sclérose. Par bonheur, sa vitalité économique lui ouvre d'autres perspectives. En particulier, son pouvoir d'attraction sur les investisseurs d'Asie et d'Australie pourrait conduire le Zimbabwe à jouer un rôle clé dans le développement de la partie orientale de l'Afrique australe - tournée vers l'Océan Indien - en étroite relation avec le Mozambique. Le Japon est déjà le troisième fournisseur de ce pays, derrière l'Afrique du Sud et la Grande-Bretagne; il est aussi son quatrième client.

Comme l'Afrique du Sud et plus que la Zambie, l'ex-Rhodésie a vécu un régime proche de l'apartheid. Ce pays porte encore les stigmates de ces temps difficiles: le culte du secret dans les cercles dirigeants, les divisions intercommunautaires et une longue pratique du pouvoir en vase clos ont servi de terreau à l'affairisme. Si Robert Mugabe a remporté sans difficulté l'élection présidentielle de mars 1996, avec 92,7 % des voix, c'est sans écart le taux de participation n'a pas atteint 32 % des inscrits et faute d'adversaire, puisqu'il avait multiplié les menaces et les tracasseries à l'égard des deux autres candidats (Abel Muzorewa et le Révérend Sirahele).

L'ancien instituteur à l'attitude austère, l'ex-guérillero sentencieux, soutenu par la Chine populaire, s'est certes tourné vers l'économie de marché à partir de 1990. Mais non ne l'obligeait pour autant à céder au goût du faste, alors que les inégalités sociales s'accroissent: les mouvements re-

▼ **Afrique australe**
En 1996, les demandes d'investissements étrangers acceptées par Harare se sont montées à 950 millions de dollars

vendicatifs des fonctionnaires en août 1996 auraient-ils été aussi puissants si les hauts dignitaires de l'Etat, dont le président lui-même, ne s'étaient octroyé des hausses de traitement de 133 %? Sans compter les arrestations de syndicalistes, dont celle de Morgan Tsvangirai, secrétaire général de la ZCTU, l'un des hommes les plus respectés du pays.

En définitive, le gouvernement a dû accorder des concessions salariales qui ont crevé les plafonds budgétaires, au moment même où se déroulaient de délicates négociations avec le FMI pour la conclusion d'un nouvel accord. Or le Fonds s'inquiète de l'ampleur du déficit des finances publiques, qui représente 10 % du PIB en moyenne. Surtout, il n'a plus aucune confiance dans les prétextes invoqués par le gouvernement de Harare, qu'il s'agisse d'une réduction des inégalités entre Blancs et Noirs ou d'une volonté de diversifier les partenaires économiques du pays en dérogeant aux règles normales des appels d'offres.

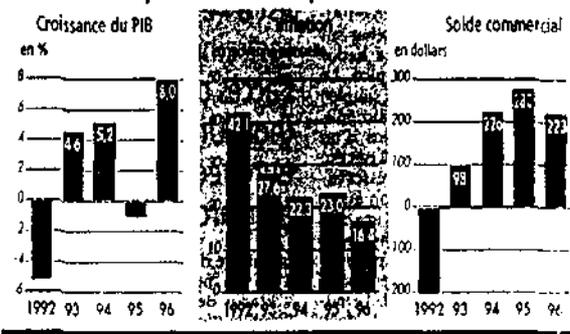
Ainsi la politique d'indignisation menée par le gouvernement, consistant à redistribuer une partie des terres possédées par de

grands propriétaires blancs à de petits fermiers noirs, paraît-elle peu convaincante lorsque l'on sait que les terres les plus fertiles ont été octroyées à de hauts dignitaires du régime. Il en va de même dans les différends qui opposent les autorités zimbabwéennes à leurs partenaires étrangers. Personne ne croit plus Robert Mugabe lorsqu'il tente de justifier l'attribution de contrats signés dans les conditions douteuses, qu'il s'agisse de la construction d'un nouvel aéroport, confiée à une société chypriote liée à son neveu, Leo Mugabe, ou de la récente cession de 51 % des parts de la centrale thermique de Hwange à la société malaisienne YTL... De ce fait, les financements extérieurs dont le pays aurait besoin ont tendance à se tarir, et l'endettement extérieur de l'Etat commence à s'accroître.

Par bonheur, un certain nombre d'institutions échappent aux appétits de l'exécutif et à ses comportements arbitraires. C'est le cas de la magistrature ou de la Bourse de Harare, qui vient de vivre une bonne année 1996. Bref, un certain nombre de conditions sont réunies pour qu'un minimum d'Etat de droit subsiste dans le monde des affaires, ce qui a permis aux mesures de libéralisation et de dérégulation prises depuis 1991 de porter leurs fruits.

Ainsi, les investisseurs étrangers ont déposé quelque 950 millions de dollars de demandes d'investissement en 1996, qui ont été acceptées et devraient permettre la création de 12 000 emplois dans ce pays de 11 millions d'habitants. L'origine des investisseurs révèle un pouvoir d'attraction croissant: l'Australie pour le secteur minier,

▼ **Un énorme potentiel économique**



Source: Banque mondiale et estimations de HSE

les Allemands dans le tourisme, les Britanniques dans l'industrie, les mines et l'hôtellerie, l'Afrique du Sud dans tous les secteurs ou presque... Surtout, on constate l'arrivée en force de la Malaisie: les projets malaisiens approuvés au cours de la seule année 1996 atteignent 88 millions de dollars.

C'est dans le secteur minier que le pays présente toujours les plus fortes opportunités. Avec, en ce début d'année, l'entrée en exploitation de la mine Hardley par des opérateurs australiens, le Zimbabwe devrait s'affirmer comme le second producteur mondial de platine, devant la Russie. L'Afrique du Sud, qui reste le premier producteur mondial de platine, surveille de près ce dangereux voisin.

Des stratégies régionales tournées vers l'Océan Indien, débouché naturel du Zimbabwe, se mettent aussi en place à travers les corridors qui traversent le Mozambique et qui sont l'objet d'importants investissements en

infrastructure. Un exemple: la production de briquettes de fer pourrait être envisagée en associant le fer zimbabwéen à l'énergie qui sera produite par les gisements de gaz découverts au Mozambique. Américains, Sud-Africains, Dubaï, et les Français par le biais des transports, sont intéressés à ce projet, qui représente un investissement de 660 millions de dollars.

A terme, le Zimbabwe devrait donc dépendre de moins en moins des sécheresses qui ont périodiquement freiné son taux de croissance depuis le début de la décennie. L'année 1996 a été bonne, avec une augmentation du PIB de près de 8 % et l'accumulation d'importantes réserves en devises. Mais faudra-t-il attendre que ces dernières fondent pour que les autorités du pays comprennent qu'elles risquent de gâcher un énorme potentiel?

Nicole Chevillard
Nord Sud Export

MARCHES D'AFRIQUE AUSTRALE



N° 9 / Mars 1996

S.A.D.C. - MODE D'EMPLOI

La dernière Conférence Consultative de la SADC a eu lieu à Windhoek du 8 au 10 Février 1997 sur le thème de "La Productivité : Clé pour un développement durable au sein de la SADC".

Cette conférence, présidée par M. NZO, Ministre des Affaires Etrangères de la République Sud-Africaine, a été notamment l'occasion d'accélérer la mise en oeuvre du protocole sur le commerce signé lors du Sommet de Maseru en août 1996.

Ce numéro de "Marchés d'Afrique Australe" présente de manière synthétique le fonctionnement de la SADC dont il fournit un "mode d'emploi" à l'attention des entreprises intéressées par les projets régionaux.

La SADC, à l'origine SADCC, fonctionne sous son appellation actuelle depuis 1992 (traité de Windhoek). Parmi les tentatives d'intégration régionale en Afrique, celle réunissant les 12 pays d'Afrique australe apparaît aujourd'hui comme l'une des plus crédibles.

Chacun des 12 pays est responsable du suivi technique d'un ou de plusieurs secteurs (cf. liste des secteurs page 3).

1. Organisation de la SADC

La SADC est organisée selon le schéma figurant en annexe.

- Le sommet des Chefs d'état, présidé par M. Nelson Mandela depuis le 22 août 1996, pour une période de 3 ans, en concertation avec chacun des pays, arrête la politique régionale sur les grandes questions internationales en matière de politique étrangère, de défense et de sécurité et de développement économique. Il est assisté par l' "Organ" et le conseil des Ministres. Le sommet se tient une fois par an, au mois d'août.
- L' "Organ" réunit les Ministres des affaires étrangères, ceux de la défense et ceux en charge de la sécurité. L' "Organ" a été créé pour définir une politique régionale sur ces questions afin de proposer au sommet des chefs d'état une approche concertée qui doit permettre, au sein des

instances internationales, de faire parler l'Afrique australe d'une seule voix. Il s'agit là d'un outil de réflexion et de concertation.

- Le Conseil des Ministres, présidé par l'Afrique du sud, regroupe les ministres des Affaires étrangères des 12 pays et les Ministres techniques en fonction des sujets traités. Il se réunit une fois par an, au moment de la conférence annuelle qui se tient généralement début février.
- Le Comité des Ministres réunit les ministres techniques compétents sur chaque secteur, au moins une fois par an. Il décide, in fine, des projets qui seront mis en oeuvre sous le label SADC et financés par les fonds dont dispose l'organisation régionale.
- Le Comité des Permanent Secretaries siège, autant que de besoin, sur les propositions de projets à financer par l'organisation, décide de leur recevabilité et prépare les décisions du Comité des Ministres.
- Le Secrétariat Général assure le relais entre toutes les instances et en assure le secrétariat, coordonne les montages financiers, gère l'exécution financière des projets en liaison avec les unités techniques et prépare toutes les réunions et rencontres à quelque niveau que ce soit (organigramme du Secrétariat Général en page 6).

2. Procédures d'identification des projets

Les statuts de l'Organisation régionale prévoient qu'un projet peut être éligible, c'est à dire mis en oeuvre et financé par la SADC, s'il intéresse au moins 2 pays membres et qu'il soit officiellement présenté par les gouvernements des dits pays.

Chaque pays initiateur d'un projet doit réaliser sur ses fonds propres les études de faisabilité nécessaires à la définition et à l'adéquation du projet. Une évaluation du coût de réalisation du projet doit être établie.

Le projet ainsi approuvé par les gouvernements des pays membres concernés est concomitamment présenté au Secrétariat général et à l'unité technique sectorielle compétente (Technical Unit).

L'unité technique sectorielle organise alors une réunion des responsables du secteur technique considéré des 12 pays membres de l'Organisation qui doivent approuver l'intérêt du projet.

Dans l'affirmative le projet est proposé au Comité des Permanent Secretaries, puis au Comité des Ministres techniques pour avis, avant approbation finale du Conseil des Ministres.

Une fois approuvé le projet est inscrit dans le programme de réalisation de la SADC. Le Secrétariat Général va alors identifier les sources de financement possible

3. Procédures de financement des projets

Le Secrétariat Général, en liaison avec l'unité sectorielle technique concernée et les états membres intéressés par le projet, a la charge d'organiser le financement pour la réalisation du projet.

Chaque état bénéficiaire doit, sur ses fonds propres, financer au minimum 10 % du coût de la partie du projet réalisée sur son territoire.

Dans l'hypothèse où le projet entre dans un secteur retenu comme prioritaire lors de la négociation avec la Commission Européenne du Programme Indicatif Régional (PIR), le Secrétariat Général peut proposer que sa réalisation soit financée sur les fonds européens (121 millions d'écus pour la période 1995-2000). Monsieur E.S.S. Nebwe est, au sein du Secrétariat Général, le gestionnaire des fonds européens.

Le Secrétariat Général approchera les autres sources de financement, multilatérales et/ou bilatérales, si celles-ci ont fait connaître, très en amont, leurs propositions en la matière.

C'est en réalité au travers des pays membres intéressés par le projet qu'une action de « lobby » doit être entreprise dès l'origine du projet. Cette action de « lobby » doit être poursuivie pendant toute la durée de la procédure d'identification afin que l'unité sectorielle technique et le Secrétariat Général soient, dès l'origine, assurés de la partie financière.

4. Procédures d'attribution des projets

Dès que le projet a été identifié et approuvé et que son financement est arrêté, l'unité technique sectorielle et le Secrétariat Général procèdent au lancement d'un appel d'offres pour choisir le consultant qui sera chargé de rédiger les cahiers des charges et de contrôler la bonne exécution du projet.

Un « steering committee », propre au projet, est créé et comprend :

- les membres de l'unité technique sectorielle (l'un d'entre eux est désigné comme « project coordinator » ;
- des experts de chaque pays membres de l'Organisation régionale ;
- un ou plusieurs représentants des pays membres concernés par le projet ;
- le responsable du secteur au sein du Secrétariat Général.

Les consultants des projets qui sont financés dans le cadre du Programme Indicatif Régional, sur fonds communautaires, sont choisis selon les procédures de Bruxelles.

Les appels d'offres pour la réalisation du projet sont, avant publication, approuvés par le Steering Committee et sont ouverts aux sociétés ressortissantes des pays membres de la SADC, et à celles de tout autre état autorisé par les bailleurs de fonds (i.e. tout projet financé par le FED est ouvert aux pays ACP et aux membres de l'Union européenne).

L'attribution des projets est décidée par le Steering Committee après accord du Secrétariat Général.

Remarque : Toute société intéressée à proposer ses services, dans l'espoir de remporter un marché SADC doit impérativement se faire connaître auprès du Secrétariat Général de la SADC, situé à Gaborone (Botswana) et de l'unité technique sectorielle compétente. En règle générale un projet SADC implique une longue procédure qui est rarement inférieure à 12 mois. Le suivi "actif" de ce projet est donc indispensable.

ORGANIGRAMME DE LA S.A.D.C.

